

Initiatives ministérielles

Mais je m'éloigne de mon sujet. Le projet de loi C-84 expose certaines conditions promises, bien qu'une formulation ambiguë nous laisse finalement dans le doute. On approfondira la question en comité.

On n'autorisera personne à détenir plus de 10 p. 100 des actions détenues par les particuliers et la participation étrangère sera limitée à 25 p. 100 des actions.

Il y aura «un régime d'actionnariat pour les employés dans le cadre de l'offre initiale», comme l'a indiqué le ministre. Il a aussi ajouté: «La société continuera de se conformer à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Les employés de la société peuvent être assurés que les politiques de Petro-Canada sur la rémunération, les régimes de retraite, les avantages sociaux, les relations avec les syndicats et les langues officielles seront maintenues.» Je citais à nouveau les remarques du ministre du 21 février.

Juste au cas où quelqu'un n'aurait pas saisi la nature historique de cet événement, le ministre a conclu ses remarques ce jour-là par une envolée lyrique. Il a déclaré, sans doute avec les larmes aux yeux: «Place à Petro-Canada. La société peut maintenant devenir une compagnie nationale indépendante dont la propriété et le contrôle appartiendront à des Canadiens, sans que l'État ne s'en mêle.»

Oui. Bien, peut-être. Pourtant, il est évident que c'est moins simple que ne le croient les comptables à visière.

La principale raison pour la privatisation semble claire. «La société a besoin de capitaux», tonnent les partisans conservateurs, les grands patrons de sociétés et les agents peu scrupuleux des maisons de courtage. À propos. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je m'excuse, mais je dois interrompre le député pour signaler à la Chambre que la présidence accepte la motion de M. Lee, appuyé par M. Pagtakhan, qui propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tout ce qui suit le mot «Que» et en le remplaçant par ce qui suit:

«La Chambre s'oppose au principe du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, parce qu'elle considère irresponsable de mettre un terme à la participation du secteur public dans l'industrie pétrolière canadienne, en l'absence d'une politique énergétique cohérente du gouvernement fédéral canadien et à un moment où l'approvisionnement en pétrole est de plus en plus incertain à l'échelle internationale.»

Je remercie le député d'Edmonton-Est. Il peut poursuivre son intervention.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, je venais tout juste de mentionner les agents peu scrupuleux des maisons de courtage. Je reviens à eux pour signaler qu'ils ont des chances de tirer un bon petit profit de cette privatisation.

N'oubliez pas que RBC Dominion Securities et Wood Gundy Inc., les deux firmes qui ont effectué, au mois d'août 1987, une étude pour le compte du gouvernement afin de déterminer si l'on devait vendre Air Canada, ont elles-mêmes assuré la privatisation de cette entreprise un an plus tard, touchant plus de 30 millions de dollars pour leur peine. En tout, les frais de courtage, les primes et les diverses dépenses liées à la vente de Petro-Canada pourraient atteindre plus de 175 millions de dollars. Au nom des services financiers et des maisons de courtage qui ne sont pas, comme nous le savons tous, assujettis à la TPS, je voudrais dire, du fond du coeur, un grand merci aux contribuables canadiens.

On prétend que le gouvernement a besoin d'argent et que la privatisation est le seul moyen de s'en procurer. Comme le disait le ministre d'État chargé de la privatisation «Les membres de l'industrie, y compris Petro-Canada, ont uni leurs efforts pour réaliser des projets d'exploration qui ont débouché sur la découverte de réserves estimées à plus d'un milliard de barils. Et, aujourd'hui, en raison de l'excédent des réserves de pétrole à l'échelle internationale et d'une plus grande stabilité des prix», n'oubliez pas, monsieur le Président, que le ministre a prononcé ce discours le printemps dernier, «l'industrie doit trouver des moyens de financer les projets d'exploitation des gigantesques réserves du Canada.»

Comme vous vous en doutez, les faits ne sont pas aussi simples. Il est vrai qu'on a découvert de gigantesques réserves de sables bitumineux contenant du pétrole lourd et des qualités plus légères dans des gisements, des régions pionnières et des zones côtières difficiles d'accès et difficiles à exploiter, mais malheureusement il ne reste presque plus de brut de densité légère et moyenne, peu cher et facile d'accès, caractéristique du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. En fait, pendant plusieurs années, le Canada figurait parmi les importateurs nets de brut léger. Pour exploiter ces sources non traditionnelles, il faudra énormément d'argent. Par conséquent, le pétrole ainsi produit coûtera beaucoup plus cher que le produit que nous vendons aux Américains.

De toute façon, une chose est vraie: nous avons besoin d'argent. Mais aux dires du gouvernement, il ne serait plus question de soutenir Petro-Canada avec l'argent des contribuables, et son énorme dette de 2,8 milliards de dollars, dont moins de la moitié est à long terme, l'empê-